
Éléments de la politique actuelle de la CEE concernant les normes

En termes simples, la politique de la CEE sur les normes comprend quatre éléments principaux:

- la reconnaissance mutuelle des normes facultatives,
- l'adoption de lois portant sur les exigences « essentielles » en matière de santé et sécurité publiques et de protection de l'environnement combinée à l'appui de l'harmonisation des normes européennes,
- de nouvelles procédures d'information pour éviter de nouveaux obstacles techniques au commerce, et
- des procédures communes, un contrôle de qualité et des normes applicables aux essais en laboratoire, ainsi qu'une organisation européenne pour la reconnaissance mutuelle des essais et de la certification.

La politique suivie est une entreprise complexe, ambitieuse et globale à laquelle participent les gouvernements, les organismes de normalisation, les entreprises et les autres groupes d'intérêts en Europe. Elle représente une délégation majeure de l'harmonisation technique à des organismes non gouvernementaux. De plus, cela serait propre à consolider le contrôle de la Commission de la CEE sur les règlements techniques des produits établis par les États membres.

Les pays de l'AELE ont déjà pavé le chemin d'une participation virtuellement complète à la nouvelle politique dans le cadre de la nouvelle organisation européenne des essais et de la certification (OECC). Il sera donc important que les exportateurs canadiens déterminent avec précision les « exigences essentielles » auxquelles seront assujettis leurs produits à la suite de la mise en oeuvre de cette nouvelle politique. Il sera également important d'établir un contact avec les organismes qui appliqueront ces exigences impératives dans les pays membres de la CEE où les produits canadiens seront commercialisés et, comme les pays de l'AELE l'ont déjà fait, de se diriger vers une reconnaissance mutuelle des régimes d'essais et de certification en vigueur dans la CE.
